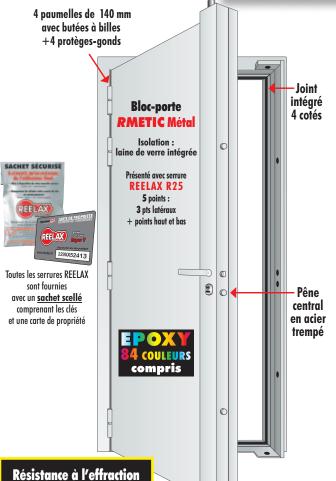
Bloc-porte RMETIC Métal

TORDJMAN Metal.

Ce **bloc-porte** remplace votre porte bois

il est certifié A2P BP1 avec une serrure 3 à 7 points 22D *
et certifié A2P BP3 avec une serrure 5 ou 7 points 22D **

BP3 = résistance maximale



- Douceur de fonctionnement extrême
- Pêne central en acier trempé
- Reproduction des clés protégée :
 après la mise en place de la serrure, l'installateur vous remettra vos

clés avec une carte de propriété numérotée livrée sous sachet scellé.

Cette carte vous pemettra de commander d'autres clés. Procédure de commande sur le site : www.tordimanmetal.fr/repro-cles

- Options possibles :
 - Poignée béquille extérieure
 - Gâche électrique
 - Clés supplémentaires avec la serrure

Vous remplacez votre porte en bois par une porte métallique et son bâti. Le bâti du bloc porte blindé vient épouser et renforcer considérablement votre bâti d'origine. Solution qui s'impose si votre porte bois ne se prête pas à un habillage en acier ou si vous souhaitez un niveau plus élevé d'isolation contre le froid et/ou le bruit.



REELAX ... la marque de TORDJMAN Métal

Les modèles de clés...

La serrure est livrée avec 3 clés (pensez aux clés supplémentaires)



Garantie 10 ans

Bloc-porte et serrure



certifiée

Choisissez des serrures et des portes blindées certifiées par le Centre National de la Prévention et de la Protection (CNPP)

Le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, délivre la marque A2P pour les serrures de haute sûreté et les portes blindées.

L'apposition de la marque A2P certifie :

la capacité des serrures et des portes blindées à résister pendant un temps donné à des tentatives d'ouverture en force
 la capacité des serrures à résister à des attaques destructives et à des tentatives d'ouverture fine (crochetage)
 que les serrures et les portes blindées proviennent d'une fabrication dont la qualité est contrôlée

La marque A2P est attribuée pour des périodes de 6 ans.

La vérification régulière des fabricants et du maintien de la qualité est effectuée une fois par an par les vérificateurs de la marque.

En fonction de leur résistance croissante aux tentatives d'effraction, les serrures et les portes blindées sont classées en 3 catégories :



Les serrures de haute sûreté sont certifiées :

* 1 étoile, * 2 étoiles ou * 3 étoiles (résistance maximale)

Votre installateur doit vous délivrer 1 certificat de conformité



Les portes blindées, blindages ou blocs-portes, sont certifiées :

BP1, BP2 ou BP3 (résistance maximale)

Votre installateur doit vous délivrer 2 certificats de conformité

1 certificat A2P BP + 1 certificat A2P serrure

2 certificats indissociables